FEUILLE DE ROUTE POUR L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) POUR LA PÉRIODE 2022 – 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statut : public
Date d'approbation : 15 septembre 2023
Mise à jour d'une Feuille de Route existante : Oui
Partie de la Stratégie Conjointe : stratégie conjointe existante (2017–2021) et non encore actualisée
Approuvée par : DUE, France, Italie, Allemagne, Belgique et Suisse

INTRODUCTION

La nouvelle Feuille de Route (FdR) 2022-2025 est le produit d'un processus qui a trouvé son point de départ dans la FdR précédente (2019 – 2021)[1] et une analyse de ses avancées. Ce processus a prévu la consultation des parties prenantes (la DUE, les Partenaires Techniques et Financiers - PTF présents dans le pays (France, Allemagne, Italie, Belgique et Suisse), les OSC au niveau local et national, le gouvernement et les ONG Internationales), à Bangui et dans plusieurs districts (Bimbo, Boali, M'Baïki, Damara et Sibut), et une analyse documentaire.

La nouvelle FdR 2022 – 2025 contribuera à la mise en œuvre des axes prioritaires du PIM 2021-2027 – en promouvant l'intégration (ou *mainstreaming*) de l'engagement des OSC pour l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence des actions sectorielles – et à la mise en œuvre de la Stratégie Droits de l'Homme et Démocratie et la stratégie GAP III[2], qui vont prévoir, en RCA, un rôle central des OSC en tant qu'acteurs de la gouvernance locale et nationale. En particulier, les priorités identifiées dans la nouvelle FdR visent à mieux permettre aux OSC de jouer les rôles qui lui sont attribués dans ces stratégies. De même, la mise en œuvre de la FdR constituera un élément utile pour les efforts de programmation conjointe entre États membres (EM) et la Délégation de l'UE (DUE) en offrant un espace pour la concertation des stratégies et des approches d'engagement avec les OSC.

La FdR tient compte des conditions et des dynamiques émergentes liées au contexte des OSC en RCA, en fonction des changements qui sont intervenus depuis 2019 (les conséquences des crises sanitaires, économiques et politiques), qui ont eu des effets sur les pratiques et les politiques de coopération internationale, avec une intensification de l'aide d'urgence et l'émergence de nouveaux défis pour la construction d'une gouvernance démocratique en RCA. Dans ce contexte, la FdR propose une approche pour (re)mettre au centre de l'engagement de l'UE la société civile locale centrafricaine, non pas comme bénéficiaire ou prestataire de services de l'aide au développement, mais comme acteur incontournable dans son rôle de changement social et de gouvernance, au niveau local et national, pour la construction de la paix et pour le développement durable et la démocratie.

[1] La FdR 2019-2021 avait identifié des priorités focalisées sur 1) l'amélioration du cadre légal; 2) le développement d'une culture citoyenne et d'un dialogue constructif sur le questions liées à la cohésion sociale et la consolidation de la paix; 3) l'amélioration de la participation des OSC aux cadres et mécanismes existants de dialogue; 4) le renforcement de la contribution de la société civile à l'amélioration de l'accès des populations aux services de base, au développement économique et social inclusif et une meilleure gestion des ressources naturelles au niveau local; et finalement 5) le renforcement des capacités des OSC pour qu'elles deviennent des acteurs crédibles de développement.

[2] Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne.

A. L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La République centrafricaine (RCA) est un pays enclavé de l'Afrique, qui se situe au cœur d'une des régions les plus instables du monde. Depuis son indépendance en 1960, des crises politico-militaires à répétition, de plus en plus violentes (coups d'État, mutineries, rebellions, contentieux électoraux) ont ébranlé les structures institutionnelles de l'État, les fondements socio-économiques du pays, et constitué un puissant frein à la construction d'un véritable État de droit. La situation sécuritaire reste tendue dans l'ensemble du pays et une grande partie du territoire national reste en dehors de la portée de l'État. Même la communication entre les principales villes est significativement perturbée.

La faible présence de l'État sur toute l'étendue du territoire, ne lui permet pas d'assurer toutes ses fonctions, y compris la prestation des services aux citoyens, qui reste très précaire et est assurée par des organisations de la société civile (OSC), tels que des organisations de base, des organisations religieuses et confessionnelles, ainsi que des ONG nationales et internationales. Cette situation justifie le faible niveau de la RCA dans les rapports sur le développement international[3].

Il faut noter que la faible présence et l'efficacité mitigée de l'État ne sont pas seulement le résultat de conflits qui ont eu lieu après l'Indépendance, mais aussi le résultat de la longue période coloniale, caractérisée par la large autonomie des entreprises engagées dans l'exploitation des ressources forestières et minières. Ceci est à l'origine du manque de consolidation d'un système démocratique en raison de l'utilisation du pouvoir politique comme mécanisme pour l'appropriation des ressources et des richesses du pays.

Dans ce contexte, **la résilience des populations a été toujours dépendante des diverses formes d'auto-organisation des communautés** et de l 'aide internationale.

L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL OPÈRENT LES OSC

La période 2019 – 2021 a été caractérisé en RCA par des dynamiques politiques liées à la persistance d'une situation d'insécurité et de faible présence de l'État sur le territoire national, avec une intensification des cas de violations de droits humains et de violence contre les populations, comme dénoncé dans plusieurs rapports des Nations Unies et ONGI[4]. De plus, l'émergence de nouvelles crises sociales et économiques, dues à la pandémie COVID – 19 et à la crise économique internationale ont comportées une intensification des actions d'aide d'urgence, déjà prévalentes dans le pays. De même, la situation politique était très incertaine, marquée par la signature en 2019 de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) en février 2019 entre le Gouvernement et 14 groupes armés, et par la création d'une nouvelle coalition anti-gouvernementale de 6 groupes signataires de l'APPR, lancée à la veille des élections présidentielle et législatives.

Malgré ces dynamiques de crise - résultant dans la nécessité d'un soutien supplémentaire à la mise en œuvre de l'APPR, l'approbation d'une nouvelle loi sur les ONG et ses décrets d'application ont fait l'objet d'un dialogue entre les institutions publiques, tels que le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, les Ministères de la Santé et de l'Education, le Ministère des mines, le Ministère de la Gouvernance territoriale et les administrations impliquées dans la réforme des forces de sécurité et les OSC – et par des actions

[3] La République centrafricaine reste l'un des pays les plus pauvres du monde, elle se classe 188e sur 189 selon l'indice de développement humain et on estime qu'environ 71 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté international. Près de 664 000 personnes restent déplacées à l'intérieur du pays, tandis que 735 000 réfugiés centrafricains se réfugient dans les pays voisins. La mortalité maternelle est parmi les plus élevées au monde (882 pour 100 000 naissances vivantes), tandis que les indicateurs d'éducation et d'égalité des sexes sont les plus bas du monde (mauvaise qualité de l'enseignement primaire, l'inexistence d'un enseignement secondaire pour les filles, des nombreux cas de violence contre les femmes et les filles). L'espérance de vie moyenne est de 53 ans ; 40% de la population souffre de malnutrition chronique (Banque Mondiale, 2022).

[4] Voir: https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CF/report_abuses_violations_HR_InternationalHumanitarianLaw_Elections_CAR.pdf et https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377286

gouvernementales orientées à une plus forte reconnaissance des multiples rôles des OSC. Malgré cette ouverture, l'incertitude relative au nouveau décret, visant l'application de la loi de 2019, pèse sur les OSC avec certaines mesures qui peuvent augmenter les charges de suivi administratif par les Ministères et limiter ainsi l'indépendance des OSC. Ces discussions doivent continuer à prendre ancrage dans les instances de coordination du plan de développement national (précédemment le RCPCA, et son successeur le plan intermédiaire de développement (PID), où l'implication de la société civile est aussi nécessaire pour participer au dialogue sur les politiques.

Il existe en résumé plusieurs obstacles en ce qui concerne l'environnement propice pour la société civile dans le pays, notamment :

- La persistance des conditions d'insécurité et le manque de mécanismes légaux pour la protection des OSC, et en particulier pour la protection des acteurs victimes de menaces et d'actions violentes (tels que ceux engagés dans la défense et la promotion des droits humains, des actions contre la violence basée sur le genre, la protection des minorités ethniques et le suivi des politiques publiques et des processus d'exploitation des ressources naturelles) ;
- Le manque d'outils réglementaires pour la mise en œuvre du nouveau cadre normatif des ONG, qui sont encore en cours de rédaction et d'approbation ;
- La faiblesse des moyens des institutions publiques, au niveau central, comme au niveau local et dans les préfectures, ce qui représente un obstacle à la possibilité des associations et des ONG locales à obtenir leurs agréments sans aller à Bangui ;
- L'accès difficile aux informations sur les lois, sur le fonctionnement de l'administration publique, et sur les droits des citoyens, notamment en raison de la faiblesse des media et d'autres moyens de communication (la communication écrite est presque inexistante dans le pays, et seulement une petite partie de la population – même à Bangui – a la possibilité d'y avoir accès, de même pour Internet).
- La persistance des conditions de méconnaissance des droits de citoyenneté et de méfiance de la majorité de la population du pays face à l'administration publique, dans un contexte de corruption et de limite d'accès à l'information.

LES OPPORTUNITÉS POUR LA PARTICIPATION AU DIALOGUE POLITIQUE ET AUX PROCESSUS DE GOUVERNANCE

Malgré les ouvertures et une certaine reconnaissance des rôles des OSC de la part du gouvernement, les opportunités pour leur participation au dialogue politique et aux processus de gouvernance sont encore très limitées. En effet, le fait que la grande majorité des OSC soient actives seulement dans la mise en œuvre de projets de prestation de services peut être perçu comme lié à cette condition d'espace civique encore fermé. Même quand les OSC travaillent sur de questions liées à la gouvernance démocratique, leur engagement est souvent limité à la réalisation de campagnes de sensibilisation. Rarement il y a des actions focalisées sur le suivi des politiques ou leur reforme.

Même si l'engagement des OSC sur des questions de gouvernance démocratique est actuellement réduit, les espaces existants, bien que limités, sont le résultat d'un engagement important des OSC dans le passé. En effet, les OSC ont joué un rôle clé dans la formulation de la Constitution de 2016 et dans la formulation du Plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), ce qui a permis la création d'opportunités de dialogue et participation. Il est possible mentionner - entre autres - les comités de suivi du processus de consolidation de la paix et de reconstruction national, au niveau central et au niveau des préfectures; la participation des OSC dans le comité et les activités liée à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)[5] et à la gouvernance des ressources naturelles; les comités et les groupes de travail focalisés

[5]Voir: https://eiti.org/fr/documents/plan-de-travail-itie-republique-centrafricaine-2017 et https://www.aa.com.tr/fr/afrique/la-centrafrique-r%C3%A9int%C3%A8gre-l-itie-apr%C3%A8s-huit-ann%C3%A9es-de-suspension/2405925

sur les politiques sectorielles ou sur la gestion des services; les espaces de consultation prévus dans les conventions internationales que la RCA a ratifiées.

Il s'agit en effet souvent d'espaces auxquelles les OSC participent, mais l'initiative de convocation et de gestion de l'espace reste aux autorités publiques. La fonction que les OSC jouent est dans plusieurs cas seulement consultative, avec un nombre limité de participants, sans la mise en œuvre de mécanismes de rétro-alimentation.

Il faut signaler qu'au fur et à mesure des années – et surtout après 2016 – plusieurs expériences autonomes et promues par les OSC ont été lancées. Il s'agit par exemple de la mise en œuvre de plateformes pour le suivi des actions publiques (ex. les PAPD - plan d'action de paix pour le développement communautaire, la réforme des forces de sécurité, la gestion des ressources forestières, l'analyse du budget public, etc.) et des processus d'engagement local (ex. les comités locaux de paix et des alertes précoces, les réseaux de radios communautaires). Ces actions, toutefois, ont été souvent initiées avec l'appui international des ONGI et PTF directement. Comme conséquence, ces initiatives sont souvent structurées en tant que projets, et manque des ressources propres, ce qui limite leur durabilité.

L'engagement dans la gouvernance locale passe aussi par d'autres types d'initiatives, plus orientées à l'identification de solutions locales pour la gestion des problèmes émergeants et la substitution de l'état dans certaines de ses fonctions. C'est le cas des OSC locales comme les associations de parents d'élèves, les comités de santé et une myriade de groupements engagés dans la gestion de ressources communes. Ils ne disposent pas de financements internationaux, ne sont pas normalement organisés dans la forme d'ONG, sont souvent des structures informelles et reçoivent des appuis seulement de manière occasionnelle. Un rôle important d'appui de ces formes d'organisations est joué par les organisations liées aux confessions religieuses.

Finalement, dans cette dernière période, d'autres espaces de participation ont été ouverts dans le cadre des initiatives des PTF. Non seulement l'UE a lancé des consultations sur les politiques et stratégies principales de coopération avec le pays; la Banque Mondiale aussi a mis en œuvre un Forum permanent des ONG, pour qu'elles puissent participer à une discussion préalable sur leurs engagements en Centrafrique. D'autres forums ont été mis en place au niveau régional par d'autres PTF comme la Banque Africaine de Développement et la CEMAC. Dans la majorité des cas, les OSC sont consultées dans ces espaces de dialogue, mais ne participent qu'occasionnellement au suivi des décisions et des actions définies.

LES CAPACITÉS DE LA SOCIETE CIVILE

La société civile en RCA est constituée principalement par deux types d'organisations. Les organisations de base informelles ou enregistrées en tant que AsBL (association sans but lucratif) sont des organisations actives dans la mobilisation sociale et la réponse aux besoins des communautés. Il s'agit surtout des associations des parents d'élèves, des comités de gestion des points d'eau, des groupes de jeunes, des associations de femmes, entre autres. Elles jouent un rôle important dans la construction de la paix et la cohésion sociale, la provision de services essentiels aux populations et la gestion des ressources. Elles sont peu structurées, souvent informelles, mais assurent un rôle fondamental à côté des communautés, dans les zones rurales comme dans les quartiers urbains, et cela avec peu de ressources.

La société civile plus visible et directement impliquée dans des actions de soutien des PTF et ONGI est constituée principalement par des ONG nationales (ONGN). Elles sont spécialisées dans la mise en œuvre des projets ; elles sont actives dans plusieurs secteurs, surtout dans l'éducation, les droits de la femme et des violences liées au genre, les activités productives, les organisations de jeunes, les organisations de Santé, de la promotion de la Paix et la gestion des conflits). Cependant, non moins important est le rôle que jouent ces ONGN – et autres organisations de la société civile en général - dans les activités de plaidoyer et de la mobilisation sociale. Bien qu'elles soient susceptibles d'être perçues comme de simples exécutants de projets, ce sont elles qui touchent et forment réellement le tissu social existant.

La société civile centrafricaine a été marquée par l'apparition de nombreuses plateformes, des réseaux allant de l'humanitaire au développement, de la promotion des droits humains à la gouvernance forestière. Souvent il s'agit de plateformes mises en place par et avec le soutien de ONGI et/ou de PTF, desquels elles continuent à rester fortement dépendants financièrement. Un exemple de cette mise en place *ad hoc* est le réseau qui participe à l'Initiative pour la Transparence dans Industries Extractives (ITIE).

Malgré le fort engagement des OSC dans le processus de réconciliation et de réforme constitutionnelle qui ont suivi la crise de 2013 – 2014, il n'y a pas actuellement une plateforme nationale de la société civile fonctionnelle. Les deux plateformes reconnues par l'État – CIONGCA (Conseil Inter ONG en Centrafrique) et SCRCA (Plateforme de la société civile de Centrafrique) ne sont pas actives.

La seule structure qui rassemble le plus grand nombre d'OSC est la Maison des Services (MdS), créée comme un centre de services et de renforcement des capacités des OSC, dans le cadre de deux initiatives financées par l'UE – est « de facto » devenue une association des OSC, avec presque 400 membres au niveau national. Les membres de la « Maison » ont élu un conseil d'administration, composé de personnes physiques, avec pour responsabilités de diriger les activités de la maison (formations, encadrement des réseaux sectoriels, appels à projets). En dépit de cela, la structure n'a pas une pleine légitimité et ne comprend qu'une partie importante des organisations et plateformes actives au niveau national, souvent actives dans la prestation de services.

En outre, les organisations religieuses et confessionnelles maintiennent une présence permanente sur le territoire. Elles collaborent souvent avec des organisations de base et sont regroupées dans des réseaux. C'est le cas du CIPP (Partenariat interconfessionnel pour la consolidation de la Paix en RCA), et de la plateforme des confessions religieuses de Centrafrique (PCRC) qui regroupent leurs organisations locales sœurs (catholiques, musulmanes et protestantes) et de la plateforme interconfessionnelle de la jeunesse centrafricaine (PIJCA).

Finalement, un autre ensemble d'organisations comprends les entités qui font partie du le Conseil National de la Jeunesse.

En dépit de l'importance de la société civile dans ce contexte de crise, les OSC centrafricaines sont caractérisées par des faiblesses structurelles, qui entravent leur développement. En effet, au-delà des OSC a la base, la société civile centrafricaine ne semble pas encore avoir trouvé la voie vers l'autonomie, avec une vision propre de son rôle et de ses priorités d'intervention. En général, les priorités sont fixées par les PTF, qui décident des objectifs des allocations des ressources et qui souvent relèguent les OSC centrafricains aux rôles secondaires. Un grand nombre d'OSC cherche souvent davantage des subsides pour « faire tourner l'organisation » que des moyens pour mettre en œuvre une véritable stratégie d'intervention.

Sans une vision claire et avec une forte dépendance des ressources externes, les OSC centrafricaines sont en compétition entre elles pour l'accès aux ressources (surtout des financements d'urgence et réponse aux crises), et montrent aussi une tendance à l'immobilisme et à l'opportunisme. Peu sont les OSC centrafricaines actives dans la recherche des voies pour la diversification des sources de revenus et une plus grande autonomie financière.

La condition de précarité et dépendance comporte aussi la faiblesse des mécanismes de gouvernance et la possibilité de maintenir des liaisons fortes avec leur base associative. L'action individuelle des fondateurs et la gestion personnaliste des OSC sont aussi fréquentes. De plus, les organisations n'ont pas la possibilité de maintenir du personnel permanent et encore moins de mettre en œuvre des stratégies de longue durée et renforcer leur légitimité sociale. Dans ce contexte, la société civile centrafricaine est loin de jouer un rôle prépondérant dans la promotion du développement durable et la gouvernance démocratique.

Défis liés à la structuration de la société civile

A côté des dynamiques d'amélioration progressive – mais pas encore achevées – de l'environnement dont les OSC opèrent, ainsi que de l'ouverture de certains espaces de participation, les OSC centrafricaines sont impliquées dans plusieurs autres dynamiques de structuration, qui parfois constituent des entraves à la possibilité des OSC de jouer un rôle efficace dans le processus de gouvernance démocratique.

- *La fragilité des OSC évoluant dans une situation de précarité permanente, liée à la rareté des ressources et à la prévalence d'actions de courte durée dans l'aide humanitaire*.
- *Une reconnaissance limitée des expériences et des capacités des OSC locales par les intervenants externes*, qui les perçoivent seulement comme « exécutants » ou même des bénéficiaires dans leurs interventions.
- *La faiblesse des plateformes d'OSC*, qui ont souvent été suscités par des acteurs externes, dont elles dépendent totalement (ONGI, PTF, etc.).

- *La faible représentation de réseaux et plateformes nationales vis-à-vis des associations locales/organisations de base : cela conduit à un manque de légitimité des plateformes, considérées comme non représentatives des associations qu'elles sont censées représenter*.
- *La prévalence d'un dualisme entre les OSC impliquées dans la mise en œuvre de « projets » et celles qui sont engagées dans la recherche de solutions durables aux problèmes locaux*. La grande majorité des ONG nationales se spécialisent dans la gestion de projets, avec des liens faibles avec les acteurs locaux – AsBL[6], groupements informels, groupements liés aux institutions religieuses, etc. – qui gèrent de manière autonome les services sociaux ou les ressources du territoire et qui sont en permanence en soutien aux communautés, le dernier (et souvent le seul) filet de protection social.
- *L'émergence de fortes liaisons avec la politique*. Surtout après la crise de 2013, il est possible percevoir une prolifération de nouvelles organisations – notamment enregistrées comme ONG, qui ont un plus simple accès aux ressources - au moins partiellement liées à la multiplication des opportunités financières. Dans ce cadre, des ONG ont été créés, caractérisées par des forts liens avec les partis politiques ou avec des hommes politiques, ce qui résulte dans des situations de conflits et de méfiance entre les OSC elles-mêmes, et potentiellement dans la dispersion ou mis-utilisation des ressources financières.
- *Les actions de formation et de renforcement de capacités visent actuellement presque exclusivement la structuration des organisations citoyennes comme des « ONG »*, structurées selon un modèle prédéfini, doté de documents formels, capable de gérer des projets et des financements, étant redevables envers l'État et les bailleurs de fonds, etc. Cette approche ne valorise pas les liens des OSC avec les organisations de base et les autorités locales, ou leur redevabilité envers les communautés et leurs membres.
- *La dépendance des financements externes produit une tendance à la fragmentation*, chaque organisation travaille d'une façon isolée, souvent sous le chapeau des organisations leaders (ONGI ou PTF) qui rarement jouent un rôle d'intégration ou de facilitateur pour l'échange d'expérience et connaissances.
- *En dépit de la grande extension géographique de la RCA, il y a une forte concentration des initiatives des OSC à Bangui.* La distribution géographique des interventions en plus est fortement caractérisée par une polarisation entre les zones plus insécurisées – où il y a une forte présence des aides d'urgence – et les zones sous le control du gouvernement – où sont concentrés les actions de développement. Bien que l'on parle du continuum entre l'urgence et le développement, cela reste essentiellement sur le papier, surtout pour ce qui concerne l'engagement des OSC.

B. LEÇONS POUVANT ÊTRE TIRÉES DE L'ENGAGEMENT DE L'UE À CE JOUR

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS IDENTIFIES DANS L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LES OSC

L'engagement de l'UE avec les OSC en RCA n'est pas récent. L'UE a développé dans le pays plusieurs programmes impliquant la société civile essentiellement via les instruments financiers comme le Fonds européen de développement (FED) et le Budget de l'UE. En plus, l'UE constitue l'une des principales sources de fonds pour les actions des agences des Nations Unies et – en comprenant aussi l'action d'ECHO – est le seul bailleur européen avec une action de grande envergure. Les EM sont surtout impliqués dans l'appui aux ONGI et à des initiatives nationales et locales. Dans ce contexte, une pluralité d'instruments ont été expérimentés, tels que : a) la création d'espaces collectifs d'échange d'expériences et de mise en œuvre d'action de formation ; b) l'offre de subventions aux initiatives locales des OSC, par moyen de mécanismes de financement en cascade ; c) les financements directes aux OSC dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des populations et dans la création d'observatoires sur les processus de réforme du système public ; d) le soutien aux OSC pour des actions économiques et de création d'emploi avec la finalité d'améliorer la cohésion sociale ; et e) le soutien à la création de réseaux pour le suivi des dynamiques politiques.

[6] Associations sans but lucratif.

De ces différentes expériences, une pluralité de leçons peut être tirée :

- Les OSC au niveau national et local sont à la fois caractérisées par une forte capacité de mise en œuvre d'actions et de travail dans les communautés, mais encore trop ancrées dans la réponse à l'urgence et la prestation de service, sans un élan de plus long terme ;
- Des faiblesses dans des dynamiques de « transfert des compétences et des capacités » aux acteurs locaux dans le cadre des actions des ONG internationales, dues à la mise en œuvre de partenariat dont les OSC nationales et locales restent des prestataires de services, et à la mise en œuvre de formations sans suivi ni « follow-up ».
- Des faiblesse des expériences d'appui à la structuration de plateformes, qui n'arrivent pas à tisser des liens de solidarité et à créer un terrain d'entente entre les organisations membres, ni à renforcer les OSC membres vers plus d'autonomie ; en effet, les expériences de renforcement des capacités des OSC basées sur des plateformes soutenues par des acteurs externes – tels que celle de la « Maison de Services » appuyé par le REPASOCC[7] - devraient faire l'objet d'une révision profonde, visant à l'implication actif des plateformes déjà en fonction et évitant la mise en place de nouvelles structures.
- Les limitations des actions de développement à petite échelle et courte durée dans le renforcement du rôle de développement des OSC. En effet, ces actions n'ont pas eu des effets remarquables dans le soutien à la résilience des communautés, puis ils ne sont pas capables de soutenir le développement de mécanismes permanent de gestion des dynamiques de risque social, ou dans la promotion de changements sociaux à l'échelle.
- Une efficacité limitée des actions des OSC misant sur la sensibilisation des « populations » et la création de conditions pour l'exercice des droits, y compris l'accès aux services de base et aux mécanismes de gestion des conflits (justice réparatrice et conciliatrice).
- Une efficacité réduite des actions de formation pour produire des processus de renforcement institutionnel, notamment sans des mécanismes d'accès aux financements et aux capacités techniques pour permettre l'application des connaissances imparties.
- Une efficacité limitée de l'approche transformative et d'inclusion dans le cadre des actions d'appui à la société civile, en termes d'augmentation de la participation active et de la prise en compte des intérêts et besoins spécifiques de groupes affectés par des formes multiples de discriminations (basées sur le genre, l'âge, les personnes porteuses d'handicap, la religion, …).
- Une présence efficace et permanente d'autres acteurs engagés dans le renforcement de la résilience des populations : organisations confessionnelles et institutions religieuses, groupes de jeunes, initiatives liées aux maisons des jeunes, etc.
- Une forte importance des radios communautaires, jouant un rôle fondamental dans la construction de paix et d'un cadre de participation citoyenne, nécessitant de renforcement pour approfondir et élargir la communication et l'accès à l'information – surtout hors de Bangui.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRÉCÉDENTE

La feuille de route 2019 – 2021, malgré le court période de référence et la crise produite par la pandémie de COVID 19 - a eu en RCA un impact important dans la mise en œuvre du programme d'appui à la société civile – REPASOCC. Le programme lui-même a été l'outil pour mettre en place des actions et des initiatives cohérentes avec les stratégies et les priorités identifiées, ce qui a résulté dans un avancement important par rapport au développement d'un environnement favorable aux OSC et à leur engagement dans le dialogue politique et dans les processus de gouvernance.

[7] REPASOCC - Renforcement et participation de la Société Civile centrafricaine : c'est un programme financé par 11e Fonds Européen de Développement (FED), pour un montant de 4,5 M euros. L'objectif spécifique du programme est de renforcer la participation des OSC aux processus participatifs de l'action publique, en particulier dans les secteurs clés prioritaires de la coopération UE-RCA.

De l'autre côté, la mise en œuvre de la Feuille de Route a souffert de certains facteurs, notamment :

- Le manque de mécanismes participatifs d'appropriation et de suivi de la FdR par les OSC. En effet, les OSC n'ont pas eu la possibilité de s'engager et de contribuer au pilotage et à la mise en œuvre de la FdR, ni de l'utiliser comme base pour le suivi des initiatives des PTF en soutien à la société civile.
- L'insuffisance des approches pour promouvoir l'intégration des priorités et des objectifs de la FdR dans les actions sectorielles de l'UE, surtout dans les secteurs où il y a une forte implication des OSC, mais où elles ne sont pas encore reconnues en tant qu'acteur partenaires pertinents et influents ;
- La nécessité d'adapter les appuis aux conditions et aux capacités des OSC, et aux dynamiques existantes entre les OSC centrafricaines, les PTF, l'État et les ONGI.

CONCLUSIONS ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR AMÉLIORER L'ENGAGEMENT EUROPÉEN AVEC LA SC

En considération des évolutions des dernières années dans le contexte de la société civile ainsi que des leçons émergentes de l'engagement de l'UE avec les OSC, l'orientation stratégique de la nouvelle Feuille de Route société civile devrait s'articuler autour des certains piliers stratégiques, dont le plus importants sont :

1. **(Re) mettre au centre de l'engagement la société civile locale centrafricaine** en tant qu'acteur incontournable dans la résolution des défis auxquels le pays fait face. Cela implique que les OSC centrafricaines (ONG, réseaux ou surtout organisations de base hors de Bangui) sont impliquées et valorisées dans leurs rôles de construction de la paix, de gestion des services essentiels en faveur des communautés, de gestion de ressources naturelles de réponse à l'urgence. En effet, les AsBL constituent la source de la résilience des communautés, promouvant *de facto* une approche NEXUS. Les OSC centrafricaines devront donc être considérées comme des acteurs de développement et de gouvernance dans les programmes et stratégies de l'UE, en cessant d'être considérées comme de simples bénéficiaires d'aide et de formations.

2. **Adopter une approche d'engagement avec la société civile pour en faire des acteurs indépendants et autonomes**, les OSC sont des acteurs essentiels dans la construction de la paix et ensuite vers le développement durable. L'approche devra donc considérer des stratégies adaptées pour chaque niveau d'action, pour chaque secteur d'intervention et pour chaque rôle joué par les OSC et leurs réseaux. D'un côté, le renforcement de capacités devra prendre en considération la valorisation des OSC, en se focalisant sur la prise de conscience du rôle, du contexte, de la relation avec la communauté et du changement à mener ; sur leur efficacité dans l'action et l'influence dans les relations ; sur leur résilience. En revanche, les mécanismes de financement devront tenir en compte des capacités des OSC locales et du contexte spécifique dans lequel elles évoluent, proposant une diversification des solutions et des procédures adaptées. Cela implique une évolution importante de la relation entre ONGI, PTF et OSC locales, **passant d'une relation verticale (bailleur – récepteurs de l'aide) à une relation horizontale (de pairs ou partenaires)**, avec les ONGI positionnées à côté et en appui des OSC locales. L'UE devra donc cibler stratégiquement les OSC centrafricaines, adapter ses modalités pour accroître la localisation des appuis aux OSC, notamment en dehors de Bangui et intégrer les OSC centrafricaines dans les programmes prioritaires du MIP 2021-2027.

3. **Favoriser l'émergence et la consolidation d'espaces de participation et inclusion**, avec l'implication des OSC au niveau central et décentralisée. La participation des OSC locales pourra se faire à travers le développement d'espaces de participation dans le cadre des initiatives des PTF (qui sont particulièrement important dans une situation caractérisée par la faiblesse de l'état), d'une part, à travers le renforcement de la présence citoyenne des espaces participatifs déjà existants au niveau central et d'autre part, à travers le développement d'espaces de gouvernance participatif au niveau local.

4. **Améliorer la participation inclusive et équitable aux instances de prise de décision et espaces publics,** notamment en tenant compte des intérêts et besoins spécifiques de groupes affectés par des formes multiples de discriminations (basées sur le genre, l'âge, les personnes porteuses d'handicap, la religion, l'appartenance ethnique, etc.)

5. **Favoriser l'émergence et la construction de relations entre OSC** à différents niveaux, basées sur la solidarité, la recherche d'une action collective et l'amplification de la voix. Les relations entre les OSC devraient se construire à partir d'échanges horizontaux pour ensuite articuler des relations entre les différents niveaux en

valorisant l'action collective tout en favorisant la diversité des voix de la société civile. **Les réseaux d'OSC devront donc évoluer et se renforcer** dans leurs rôles de construction d'un terrain d'entente entre OSC, une base commune pour légitimer davantage la société civile. Sur cette base, les réseaux pourront améliorer leur action de coordination de l'action des OSC, assurer un soutien aux membres (protection, communication, information, échanges, etc.), amplifier et cibler l'action d'influence de la société civile et de participation aux plus hauts niveaux.

6. **Améliorer le contexte dans lequel évolue la société civile** à travers la consolidation et l'opérationnalisation du cadre légal (et en particulier la prise en compte des nécessités de décentralisation et déconcentration), le renforcement d'une culture de citoyenneté dans les administrations publiques, comme base pour l'amélioration des formes de coopération avec les OSC.

7. **Orienter l'appui aux OSC vers les thématiques prioritaires du MIP, de la Stratégie des Droits humains et du Plan d'Action Genre (GAP III), à savoir :**

- Soutenir les défenseurs des droits humains
- Protéger la liberté d'expression, la liberté des médias et le pluralisme
- Soutenir la justice (dont la justice transitionnelle), combattre l'impunité et contribuer à reconnaitre et réparer les préjudices subis par les victimes
- Promouvoir l'accès non discriminatoire aux services de santé et d'éducation de qualité
- Favoriser la bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles
- Accroître la participation effective des femmes et des jeunes, dans toute leur diversité, dans toutes les sphères de la vie publique
- Garantir l'absence de toute forme de violence de genre
- Renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes
- Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité.

Enfin, l'approche d'engagement de l'UE avec la société civile devrait prévoir la conception et mise en œuvre d'un **mécanisme multi-acteurs pour un dialogue régulier avec les OSC**, au niveau politique et stratégique, ainsi que sur des questions liées à l'appui à la société civile et au suivi de la Feuille de Route Société Civile.

C. LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMENT ELLE EST LIÉE AUX PRIORITÉS DE L'UE DANS LE PAYS ET À L'AGENDA 2030

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	SOUS-OBJECTIFS	SECTEUR ET PRIORITÉ DE L'UE DANS LE PAYS	ODD AUQUEL L'OBJECTIF EST LIÉ (AGENDA 2030)
Objectif 1 – Amélioration de l'environnement propice pour la société civile dans le contexte de la stabilisation et la construction de la paix en RCA	**Sous-objectif 1.1 –** Amélioration du cadre légal et institutionnel régissant les OSC **Sous-objectif 1.2 –** Développement et mise en place de mécanismes de protection des OSC engagées dans la défense des droits humains, la consolidation de la paix, la lutte contre la VBG et d'autres questions sensibles	(1) Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance (PSJG)	16 - Paix, justice, et institutions efficaces 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs
Objectif 2 – Renforcement du rôle de la société civile dans le processus de paix, réparation et réconciliation et autres questions prioritaires du MIP 2021-2027	**Sous-objectif 2.1 -** Renforcement des capacités d'influence des OSC et des autorités publiques pour s'engager dans un dialogue constructif **Sous-objectif 2.2** Renforcement des espaces de dialogue avec une approche sensible au genre, dans les domaines prioritaires du MIP 2021-2027 **Sous-objectif 2.3 –** Renforcer les espaces de participation citoyenne dans le cadre d'initiatives de l'UE et des PTF	(1) Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance (PSJG) (2) Développement humain (3) Transition verte et développement durable (TV)	3 - Bonne santé et bien-être 4 - Éducation de qualité 5 - Égalité entre les sexes 10 - Inégalités réduites 13 - Lutte contre les changements climatiques 16 - Paix, justice et institutions efficaces
Objectif 3 – Renforcement des capacités des OSC centrafricaines dans leurs rôles de développement et de gouvernance en lien avec la stratégie de sortie du Fonds Bêkou de pérennisation des interventions à plus grand impact	**Sous-objectif 3.1** – Renforcement de OSC centrafricaines et de leur ancrage dans l'engagement citoyen à la base pour accroitre la résilience des communautés	(1) Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance (PSJG) (2) Développement humain (3) Transition verte et développement durable	3 - Bonne santé 4 - Éducation de qualité 5 - Égalité entre les sexes 10 - Inégalités réduites 13 - Lutte contre les changements climatiques 16 - Paix, justice et institutions efficaces

	Sous-objectif 3.2 – Renforcement de l'action collective des OSC autour des thématiques priorisées	(2) Développement humain (3) Transition verte et développement durable (TV)	

D. LE PLAN D'ACTION

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	ACTIONS (y compris analyses / études, dialogue politique et stratégique, soutien financier, etc.)	MOYENS (programmes européens[8], instruments de mise en œuvre des actions)
Objectif 1 – Amélioration de l'environnement propice pour la société civile dans le contexte de la stabilisation et la construction de la paix en RCA		
Sous-objectif 1.1 – Amélioration du cadre légal et institutionnel régissant les OSC.	- Assistance technique d'appui à la DAPA et au SPONG pour la **finalisation des dispositions d'application des nouvelles lois sur les ONG**, y compris la formulation des dispositions relatives à la légalisation des OSC au niveau local et à la mise au jour des modèles de rapports d'activités et du statut juridique des OSC enregistrées sur la base de l'ancien cadre juridique[9]. - Appui à la **DAPA et au SPONG pour la mise au niveau de leurs équipements et structures centrales pour les** aligner avec les besoins de mise en œuvre de systèmes d'information et suivi. - Appuis **aux actions d'influence des OSC pour l'adoption de la loi de protection des Défenseurs des Droits Humains (DDH) et de la loi de mise en œuvre des services d'appui juridique aux OSC.**	- REPASOCC (Programme géographique appui à la société civile 11ème FED) - Facilité OSC (AT financée sous les mesures d'appui du programme thématique OSC 2023)
Sous-objectif 1.2 – Développement et mise en place de **mécanismes de**	- Soutien aux acteurs de la société civile dans la conception et mise en œuvre de **systèmes de monitorage des risques et menaces auxquels les DDH** (y compris les femmes activistes pour la lutte contre les VBG, les journalistes, les défenseurs de l'environnement et autres catégories à risque) **sont exposés, ainsi que des**	- L'appel à propositions (AàP) et les mesures d'appui (Programme thématique OSC 2023)

[8] En RCA il y a 2 EM (l'Italie et la France), avec des instruments de coopération limités (programme d'appuis aux microprojets (PISCA, France) et projet d'urgence dans les secteurs santé et sécurité alimentaire par des ONG italiennes (Italie).

[9] Un travail dans ce sens est en cours dans le cadre du programme REPASOCC, mais il devra être continué après la finalisation du programme.

protection des OSC engagées dans la défense des droits humains, la consolidation de la paix, la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et d'autres questions sensibles	**mécanismes d'alerte précoce et réponse rapide dans le cas de risques imminents ou avérés à l'intégrité physique et psychologiques des DDH** (i.e. observatoires, mécanismes d'alerte et réponse rapide, mécanismes légaux de défense face aux autorités et aux acteurs économiques, etc.). - Appui financier et technique pour la **mise en œuvre de services permanents d'appui/protection juridique/judiciaire aux OSC** à travers les réseaux d'OSC existants.	- AàP, financements directs des actions des OSC (procédures simplifiées), programmes bilatéraux et services d'AT mise en œuvre dans le cadre du MIP 2021-2027 (notamment dans les Axe 1 - Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance ; Axe 3 - Transition verte et développement durable) - Coordination avec ECHO (surtout en ce qui concerne la protection des femmes/filles dans le contexte du VBG)
Objectif 2 – Renforçant du rôle de la société civile dans le processus de paix et réconciliation et autres questions prioritaires du MIP 2021-2027		
Sous-objectif 2.1 - Renforcement de capacités d'influence des OSC et des autorités publiques pour s'engager dans un dialogue constructif	- Appui financier et technique au SPONG et à la DAPA pour la mise en œuvre d'initiatives de dialogue autour des politiques publiques sectorielles entre les Administrations publiques et les OSC. - Appui financier et technique aux plateformes et coalitions d'OSC pour la mise en œuvre d'espaces d'échanges et dialogue multi-acteurs avec la participation des Administrations publiques et d'autres acteurs. - Intégration dans les espaces de participation de la dimension genre, avec un accent particulier sur la promotion de la participation active et leadership des femmes et des filles, pour que les besoins spécifiques des femmes et des filles soient mieux pris en compte dans tous les politiques et programmes, à tous les niveaux (GAP III).	- REPASOCC (Programme OSC 11ème FED) - Facilité OSC - AàP paix/sécurité/justice (2024), Gestion de Finances publiques (2024), élections (2023), coopération avec la société civile (2022) - Programmes bilatéraux avec l'État et contrats de services pour de renforcement des administrations publiques, à financer dans le cadre du MIP 2021-2027 (notamment sur les 3 axes d'intervention : justice, droits et démocratie ; développement humain ; environnement et changement climatique) - Coordination avec ECHO (surtout en ce qui concerne la protection des femmes/filles dans le contexte de la VBG)

Sous-objectif 2.2 - Renforcement des espaces de dialogue avec une approche sensible au genre, dans les domaines prioritaires du MIP 2021-2027.	- Appuis financiers, promotion d'échanges et mise en réseaux des OSC pour organiser leur participation aux structures de dialogue et concertation existantes (tels que les comités de suivi des Accords de paix, de l'ITIE, des activités parlementaires et de la réforme des services de sécurité), tout en intégrant les OSC basées et ouvrants dans des zones décentralisées. - Appui aux initiatives de création ou renforcement de mécanismes permanents de gouvernance locale participative, y compris l'observation et le suivi des actions de développement, les comités de gestion des ressources, les comités de conciliation et gestion des conflits, les mécanismes d'information et d'alerte, les structures de protection des droits et des victimes. - Appui financier et technique aux plateformes nationales pour renforcer leur rôle de coordination et intégration de la société civile ainsi que dans leurs actions de renforcement des capacités de plaidoyer et de dialogue des OSC locales (à travers l'accompagnement, la formation et le suivi post-formation, les échanges et autres méthodes privilégiant la pratique) réalisées aussi en collaboration avec leurs partenaires internationaux.	- Facilité OSC (AT financée sous les mesures de soutien du programme thématique OSC 2023 (suivi stratégique, communication, appui sur demande et secrétariat du groupe des PTF participants à la FdR) - AàP programme thématique OSC 2023 par domaine prioritaire, y compris à travers le mécanisme de financement en cascade - Initiatives de développement sectorielles réalisées dans le cadre du MIP 2021-2027, sur les trois axes d'intervention : justice, droits et démocratie ; développement humain, et environnement et changement climatique (AàP et contrats de services, avec des OSC, pour la réalisation d'actions spécifiques) - Les initiatives d'aide humanitaire italiennes (projets des ONG Italiennes avec des partenaires locaux sur agriculture, sécurité alimentaire, santé) - Initiatives françaises d'appui à la gouvernance (notamment PISCCA)
Objectif 3 – Renforcement des capacités des OSC centrafricaines dans leurs rôles de développement et de gouvernance en lien avec la stratégie de sortie du Fonds Bêkou de pérennisation des interventions à plus grand impact		
Sous-objectif 3.1 – Renforcement de OSC centrafricaines et de leur ancrage dans l'engagement citoyen à la base pour accroitre la	- **Étude de capitalisation des expériences des OSC communautaires**, locales et/ou nationales qui ont produit des résultats plus durables et innovateurs, ciblant surtout celles engagées dans les thématiques prioritaires et/ou utilisant l'approche Nexus et/ou d'autres approches innovantes, pour identifier des leçons au bénéfice des OSC et des PTF.	- Programme thématique OSC (allocations 2022 et 2023) à travers le mécanisme de financement en cascade prévu dans le programme 2022 et la mise en œuvre d'AàP spécifiques dans le programme 2023

résilience des communautés	- **Cartographie stratégique des OSC** centrafricaines autour des questions thématiques prioritaires du MIP 2021-2027, en mettant en évidence les acteurs plus engagés, légitimes et efficaces (y compris les acteurs à niveau local et communautaire, les acteurs émergents et informels[10]), leurs rôles et influence, et le système de relations qui définissent la situation actuelle. - **Appui financier pour l'émergence et/ou la consolidation d'OSC centrafricaines** engagées œuvrant à niveau national, local et/ou communautaire afin de les habiliter à jouer un rôle actif dans le renforcement de la résilience des communautés, la réponse aux besoins primaires des communautés, dans l'accès aux services essentiels (eau et hygiène, éducation, santé, autres), dans la gestion durables des ressources naturelles et la transition vers une économie verte, dans le suivi des actions de construction de la paix, et autres. L'appui aux OSC pourra inclure : - Soutien, et suivi, technique et financier aux initiatives endogènes des OSC pour les responsabiliser en tant qu'acteur de changement (déclencher, consolider ou amplifier le changement). Les initiatives des OSC devient des chantiers d'apprentissage par la pratique avec un accompagnement de proximité. Les financements adoptent des formes diversifiées (contributions en nature, microréalisations, petits/moyens/grands financements, etc.) avec des procédures d'octroi et de gestion simplifiées adaptées aux capacités des OSC aux différents niveaux d'actions, et un système de suivi de proximité; - L'articulation des rôles entre OSC, et avec d'autres acteurs, selon leurs mandats respectifs, et définition de lien de partenariat et redevabilité mutuelle entre OSC et envers les communautés; - Des parcours d'accompagnement des OSC, individuels et collectifs, localisés avec des cycles d'autoévaluation, apprentissage par la pratique, échanges et bilan avec des outils adaptés; - La mise en relation, la concertation et la collaboration des OSC avec les Autorités locales et nationales, et d'autres acteurs actifs dans les domaines d'action des OSC ;	- AaP santé (2023), éducation (2022) et ressources naturelles (2023) - Initiatives françaises d'appui (PISSCA) - Programme d'appui à la société civile dans le cadre du MIP 2021-2027

[10] Notamment : groupements liés aux institutions locales comme Églises et Mosquées, Maisons de la Jeunesse, Scouts et guides, Groupements de gestion des structures productives, des ressources ou de l'espace commun, Groupes d'étudiants dans les universités et instituts de formation, etc.

	- Le soutien d'initiatives des OSC des groupes plus vulnérables et discriminés : minorités et groupes autochtones, femmes, personnes en situation d'handicap, autres.	
Sous-objectif 3.2 – **Renforcement** de l'action collective des OSC autour des thématiques priorisées	- **Appuis financiers et techniques aux réseaux** dans le renforcement de leur action d'influence autour des thématiques plus pertinentes pour la consolidation de la paix et la construction d'un état plus redevable, ainsi que pour la structuration de leur participation aux mécanismes de dialogue et suivi des politiques publiques, avec une attention à l'intégration des OSC locales œuvrant à niveau décentralisé avec les OSC de niveau national. - **Renforcement des capacités** des OSC et des réseaux dans les thématiques priorisées, dans le but d'améliorer l'efficacité collective des OSC et leur influence sur les politiques publiques et dans les espaces de dialogue et participation. Un accent particulier sera porté sur les initiatives de réseautage en dehors de Bangui, par la promotion d'échanges horizontaux, le développement de principes et vision communs, la mise à disposition de ressources (équipements, salles et autres), la définition des rôles des réseaux vis-à-vis les OSC membres, et autres. - **Facilitation d'échanges d'expériences**, de mise en réseau (à niveau local, national et international), d'analyses collectives de l'évolution du contexte et des politiques publiques sectorielles, de bilan de l'action de la société civile.	- AàP dans le cadre Programme thématique OSC (allocations 2022 et 2023) - Programme d'appui à la société civile dans le cadre du MIP 2021-2027 - Actions dans le cadre du MIP (justice, droits et démocratie ; développement humain, et environnement et changement climatique) - Initiatives françaises d'appui (PISSCA)

Sous-objectif 3.3 - Renforcement de l'autonomie et de la viabilité financière des OSC	- **Analyse des défis et opportunités des OSC** dans l'accès aux ressources (humaines, financières, infrastructures, autres), au niveau organisationnel ainsi que collectif, pour élaborer une action des PTF vers la construction de capacités pour l'autonomisation des OSC et la promotion d'un contexte propice. L'analyse prendra en compte la nature du rôle et des activités des OSC (d'un rôle de services à un rôle d'influence), la portée de leur action (du local au national) et d'autres éléments pertinents.
	- **Améliorer progressivement la stratégie d'engagement avec la société civile de l'UE et d'autres PTF**, avec un élan de plus long terme, comprenant entre autres :
	  - L'harmonisation, coordination et intégration des stratégies et approches des PTF et autres acteurs nationaux et internationaux ;
	  - L'amélioration de l'offre de services accessibles aux OSC, au niveau national et décentralisé, y compris le développement organisationnel et stratégique, la formation professionnelle pour les cadres des OSC, la digitalisation et la communication, les espaces de réunion et travail en commun ;
		- Programme thématique OSC (2022 et 2023) à travers le mécanisme de financement en cascade
		- AàP spécifiques dans le programme 2023 (voir toutes les AàP mentionnés ci-dessus)
		- Programme d'appui à la société civile dans le cadre du MIP 2021-2027
		- Initiatives de développement sectorielles réalisées dans le cadre du MIP, sur les trois axes d'intervention : justice, droits et démocratie ; développement humain, et

	- La mobilisation de ressources financières pour les OSC en promouvant des mécanismes intégrés et novateurs, en valorisant les ressources domestiques, les ressources de la diaspora et d'autres groupes concernés, la philanthropie et autres ; - Des modalités d'octrois de financement des PTF aux OSC en tenant en compte les leçons et les meilleures pratiques adaptées au contexte centrafricain, parmi lesquels : i) Introduction d'accords de partenariat entre OSC prévoyant le transfert progressif de pouvoirs et responsabilités aux OSC locales; ii) Développement de mécanismes de financement ciblant les localités (AàP ouverts seulement aux organisations locales, seules ou avec des partenaires nationaux ou internationaux); iii) Mise à disposition d'AT pour l'accompagnement et l'appui aux OSC locales impliquées dans la mise en œuvre d'actions de coaching ou dans la prestation des services aux organisations des communautés de base et; iv) Mise à disposition d'AT pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des initiatives par des OSC locales, dans le cadre des AàP « localisés ».	environnement et changement climatique - AàP paix/sécurité/justice (2024), Gestion de Finances publiques (2024), élections (2022), coopération avec la société civile (2022) - Facilité société civile – programme thématique OSC 2023 - Initiatives d'aide humanitaire italiennes - Initiatives françaises d'appui (PISSCA)

PARTIE III – SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE

OBJETIFS DE	INDICATEURS	CIBLE	BASE DE REFERENCE	SOURCES D'INFORMATION ET MOYENS DE VÉRIFICATION
Objectif 1 – Amélioration de l'environnement propice pour la société civile dans le contexte de la stabilisation et la construction de la paix en RCA				
Sous-objectif 1.1 – Amélioration du cadre légal et institutionnel régissant les OSC	Approbation des Dispositions applicatives de la nouvelle loi des ONG	Dispositions applicatives approuvées	Dispositions applicatives en cours de formulation	DAPA SPONG REPASOCC
	Préfectures ou il y a des antennes du DAPA	Le DAPA a des antennes dans toutes les Préfectures	Le DAPA n'a pas de bureaux périphériques	DAPA
	Préfectures ou il y a des antennes du SPONG	Le SPONG a des antennes dans toutes les Préfectures	Le SPONG n'a pas de bureaux périphériques	SPONG
	Préfectures ou les OSC peuvent obtenir leur légalisation au niveau local	Les OSC peuvent obtenir leur légalisation au niveau local dans toutes les préfectures	Il n'existe pas pour les OSC la possibilité d'obtenir la légalisation au niveau local	SPONG DAPA
Sous-objectif 1.2 – Développement et mise en place de mécanismes de protection des OSC engagées dans la défense des droits humains, la consolidation de la paix, la lutte contre la VBG et d'autres questions sensibles	Disponibilité de systèmes de suivi des conditions de sécurité et d'alerte pour les OSC	Un système de suivi des conditions est géré par les OSC au niveau national	Il y a des observatoires sur les DDH qui travaillent d'une façon intermittente	Plateforme pour la RSS
	Disponibilité de soutien légal pour les OSC	Initiatives de soutien légal disponibles pour les OSC en permanence, accessibles en toutes les préfectures	Des appuis sont disponibles de façon occasionnelle et sont accessibles seulement à Bangui	Plateforme pour la RSS CEJP MINUSCA
	# d'initiatives de soutien aux OSC visibles, lancées par des plateformes de laSC	Une initiative est visible dans chaque préfecture	N.D.	Plateforme pour la RSS CEJP MINUSCA
Objectif 2 – Renforcement du rôle de la société civile dans le processus de paix et réconciliation et autres questions prioritaires du MIP 2021-2027				

Sous-objectif 2.1 - Renforcement de capacités d'influence des OSC et des autorités publiques pour s'engager dans un dialogue constructif	# de PTF disposant de systèmes d'accompagnement de leurs actions gérés par les OSC	Les PTF signataires de la FdR SC (feuille de route société civile) disposant de systèmes d'accompagnement de leurs actions gérés par les OSC	La BM a mise en œuvre un « forum des ONG » permanent	Rapports des PTF sur la FdR SC
	# de mécanismes permanents pour l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des actions des PTF en place	50% des projets des PTF disposent d'un mécanisme de suivi incluant les OSC locales	Pas d'expériences visibles	Rapports des PTF sur la FdR SC
Sous-objectif 2.2 - Renforcement des espaces de dialogue avec une approche sensible au genre, dans les domaines prioritaires du MIP 2021-2027.	Propositions faites par les OSC pour l'amélioration des politiques sectorielles et leur mise en œuvre	Des propositions des OSC sont visibles aux PTF pour la mise en œuvre de la loi des ONG, des actions du PID (ex-RCPCA), des politiques de santé, éducation, exploitation des ressources naturelles, réforme de forces de sécurité	Pas de propositions connues	Plateformes sectorielles des OSC Fiches d'identification des programmes sectoriels de l'UE
	# d'OSC participant d'une façon continue aux espaces participatifs liées au PID (ex-RCPCA)	Au moins 50 OSC participent d'une façon continue	Pas de participation continue	MINUSCA
Objectif 3 – Renforcement des capacités des OSC centrafricaines dans leurs rôles de développement et de gouvernance en lien avec la stratégie de sortie du Fonds Bêkou de pérennisation des interventions à plus grand impact				
Sous-objectif 3.1 – Renforcement des OSC centrafricaines et de leur ancrage dans l'engagement citoyen à la base pour accroitre la résilience des communautés	# d'initiatives des OSC centrafricaines financées, désagrégées par thématiques, localisation et typologie d'OSC	40% des initiatives financées par les PTF sont dirigées par des OSC centrafricaines, dont : - Au moins 70% financent des OSC engagées dans les thématiques	N.D.	Rapports des PTF sur la FdR SC

		prioritaires de l'UE - Au moins 50% des OSC financées sont localisées hors de Bangui - Au moins 35% de OSC financées sont des organisations féministes et de défense des droits des femmes et des filles. - Au moins le 50% des initiatives doit prévoir la participation des personnes affectés par formes multiples de discriminations. - Au moins 50% des initiatives sont portées par des OSC ouvrants a niveau locale (AsBL ou similaires)		
	% du montant total des financements UE (et autres PTF) qui sont dirigés vers les OSC centrafricaines	50% des financements aux OSC ne sont pas canalisés par des ONGI ou des PTF	N.D. - Des financements directs ont été octroyés dans le cadre de la coopération française	Rapports desPTF sur la FdR SC
	# des initiatives des ONGI et ONG nationales ayant des mécanismes de pilotage et suivi impliquant les OSC locales (AsBL et autres)	60% des initiatives financées par les PTF prévoient des mécanismes de pilotage et suivi avec l'implication des OSC locales	N.D.	Rapports desPTF sur la FdR SC
	# d'OSC locales (AsBL et autres) hors de Bangui	A définir	N.D.	Rapports des PTF et des ONGI

	bénéficiant de renforcement de capacités avec une approche adaptée et basée sur la pratique			
	# d'initiatives de mise en réseau des OSC hors de Bangui soutenues	N.D.	N.D	Rapports des PTF
Sous-objectif 3.2 – Renforcement de l'action collective des OSC autour des thématiques priorisées	# d'OSC nationales et locales impliquées dans les programmes sectoriels et soutenues par rapport à leur efficacité	80 % des actions d'appui sont basées sur des plans de développement institutionnels adaptés aux entités ciblées	N.D.	Rapports des PTF sur la FRSC
	# d'OSC nationales et locales et de réseaux d'OSC impliqués dans des échanges et dialogues autour des questions liées aux priorités thématiques	N.D	N.D.	Plateformes des OSC Rapports des PTF sur la FdR SC
Sous-objectif 3.3 - Renforcement de l'autonomie et de la viabilité financière des OSC	# d'OSC nationales et locales soutenues et renforcées vers leur autonomisation	N.D	N.D.	Rapports des PTF
	# de PTF coordonnant et intégrant leurs stratégies d'appui à la société civile	N.D.	N.D.	Rapports des PTF

PARTIE IV - ANNEXES ET RÉFÉRENCES

ANNEXE 1 : LE PROCESSUS

Comment les États membres / UE + ont-ils été impliqués dans la préparation de la Feuille de Route ?	Une consultation en deux moments a été réalisée avec les EM/UE présents en RCA et avec les autres PTF engagés dans des actions de soutien aux OSC. Le premier moment a été dédié à la création d'un consensus sur le processus et la collecte des informations sur les actions réalisées et prévues par les différents acteurs. Avec cette fonction une rencontre basée sur une grille de discussion a été réalisée sur la base d'une convocation des PTF et des EM/UE par la DUE. La deuxième moment – toujours sur la base d'une convocation de la DUE – a été dédié à la discussion d'une première proposition de FdR. D'autres rencontres sont prévues avec les PTF. En addition aux rencontres, une consultation a été réalisée à travers la collecte de commentaires écrits sur la première esquisse de FdR.
Quels mécanismes sont fournis pour que les États membres / UE + restent impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la Feuille de Route ?	Un groupe de suivi a été établi avec la participation de la France, de l'Italie et de la Banque Mondiale. Les organisations de Nations Unies (notamment MINUSCA) ont été invités à y contribuer. La France, l'Italie et la Banque Mondiale ont pris l'engagement de participer au groupe et de coordonner leurs actions, en prenant en compte les priorités de la FdR.
Quelles consultations ont été organisées avec l'OSC lors de la préparation de la Feuille de Route ? Quels types d'acteurs étaient impliqués ? Quels mécanismes, le cas échéant, ont été utilisés pour garantir le caractère inclusif du processus ?	Une double consultation a été organisée en impliquant plus de 200 OSC : Un cycle de rencontres dans les districts ; Un cycle de rencontres à Bangui. Les rencontres ont permis de consulter les OSC individuelles (ONG et AsBL) et les plateformes engagées sur plusieurs domaines, tels que : droits humains, démocratie et redevabilité des administrations, réforme de la sécurité, information et media, genre, personnes porteuses de handicap, jeunes, santé, éducation, agriculture et sécurité alimentaire, ressources naturels, renforcement des capacités, etc. La consultation a été accompagné par deux enquêtes auprès des organisations, une entre les OSC qui ont participé aux rencontres en présentiel (près de 400 questionnaires ont été distribués) et une enquête on-line (dont 250 questionnaires ont été distribué dont 71 sont retournés)
Quels mécanismes sont en place pour poursuivre le dialogue avec les OSC ? Quels mécanismes, le cas échéant, seront utilisés pour assurer le caractère inclusif du dialogue ?	Une mailing-liste pour la diffusion de la FdR et des rencontres périodiques sont prévus. D'autres mécanismes plus structurés de suivi ne sont pas prévus pour l'instant.
Comment la Feuille de Route est-elle intégrée / coordonnée avec le processus de programmation conjointe ?	La FdR a été formulée sur la base du MIP et des autres documents de programmation de l'UE. Le MIP lui-même fait référence à la TEI (dans lequel participent en RCA seulement la France et l'Italie) et il n'existe pas encore une stratégie conjointe pour le période 2022 – 2025. Une consultation à plusieurs reprises a été réalisée avec le staff de la DUE – y compris les personnes responsables des programmes dans les différents secteurs, le staff du service contrats & finance, le Chef de la section politique, le Chef de la section coopération et l'Ambassadeur de l'UE auprès de la RCA.

Comment la Feuille de Route est-elle liée aux autres processus nationaux, y compris les stratégies nationales pour les droits de l'homme et la démocratie, le plan d'action pour l'égalité des sexes, etc. ?	La feuille de route OSC va renforcer la stratégie en matière de Droit des humains qui sera élaborée. La présente feuille de route tient compte du principe genre et est en parfaite harmonie avec le GAP III et la Politique National d'Équité et Égalité de Genre. En particulier, les actions identifiées par rapport aux priorités de la FdR vont renforcer : Les mécanismes de suivi et d'évaluation des conventions internationales signées par la RCA, y compris ceux sur l'égalité de genre, sur la lutte à la VBG et sur les DH ; La capacité d'engagement des plateformes dans la défense des défenseurs des DH (y compris les droits des femmes) ; les mécanismes d'observation et d'alarme sur les violations des droits ; les mécanismes locaux de gouvernance et de participation à la gestion des services de base, y compris ceux pour l'égalité de genre.

ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES ET SOURCES PERTINENTES POUR APPROFONDIR DANS LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ENGAGEMENT DE L'UE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Communication COM (2012) 492: « Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures »
- Susana El-Kum Molina, Analyse synthétique des enjeux et des caractéristiques de la société civile centrafricaine, EPRD – UE, 2018
- Maurizio Floridi/Beatriz Sánz Correla, l'évaluation des ONG intervenant en RCA dans l'optique d'un renforcement de leurs capacités d'intervention, UE, 2008
- Étude sur la cartographie des OSC de Bangui, Bossangoa et Bangassou, SFCG, 2014
- Civicus Monitor (https://monitor.civicus.org/country/central-african-republic/)
- Stratégie Conjointe 2017-2021 de l'Union Européenne, des États-
- Membres de l'UE et de la Suisse en République Centrafricaine (RCA)
- Base de données OSC_MDS-OXFAM (2022)
- Oxfam – Agora Consulting, Étude de base portant connaissance des OSC en RCA, 2018
- UE, Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
- Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP RCA
- ONUFEM, Rapport d'analyse sexo-spécifique. Profil genre de la RCA (2021)
- François Grünewald - Thomas foin, le fonds Bêkou, Un outil innovant, Une recherche permanente de pertinence, des Leçons clés pour mieux travailler sur le Nexus. Capitalisation d'expériences, groupe UR
- UE, République centrafricaine, Multi-annual Indicative Programme 2021-2027
- ECORYS – CE, Évaluation de la coopération de l'Union européenne avec la République Centrafricaine. Rapport final, Septembre 202

ANNEXE 3 : Acronymes

AàP	Appel à propositions
AGR	Activité génératrice de revenus
AL	Autorités locale
ANE	Acteurs non étatique
AsBL	Association sans but lucratif
AT	Assistance technique
BM	Banque Mondiale
CE	Commission Européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
DAPA	Direction des affaires politiques et administrative - Ministère de de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local
DUE	Délégation de l'UE
EM	État membre
FdR	Feuille de Route
FWC	Framework Contract
GDRNE	Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement
GPSA	Global partnership for social accountability de la Banque Mondiale
ITIE	Initiative internationale pour la transparence dans les industries extractives
OCB	Organisation des communautés de base
ON	Ordonnateur national
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONGI	Organisation non-gouvernementale internationale
OSC	Organisations de la société civile
PAPD	Plan d'action de paix pour le développement communautaire
PFA	Partnership Framework Agreement
PISCCA	Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs par l'Ambassade de France
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCA	République centrafricaine
RCPCA	(Plan de) Relèvement et de consolidation de la paix en République Centrafricaine
SPONG	Secrétariat permanent des ONG - Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale
UE	Union Européenne
VBG	Violences basées sur le genre